



ADDENDA N° 07 DE 07

Nom du projet : Services A&I pour les infrastructures critiques, sismiques, mises à niveau et organisations des espaces à Nairobi, au Kenya
Numéro du projet : B-NROBI-102
Numéro de l'appel d'offres : ARL-CONST-NROBI-16029
Date : 24 NOVEMBRE 2016

Les clauses suivantes complètent ou remplacent les documents de la demande de propositions publiés le 26 SEPTEMBRE 2016. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les changements ci-après remplacent l'information contenue dans le dossier de la demande de propositions d'origine en ce qui concerne le projet susmentionné, dans la mesure indiquée, et en font partie intégrante.

1. **Question n° 1:** Réponse 9 dans addenda 4 indique qu'une allocation pour les tests sera confirmée avant la date de clôture des soumissions. Pourriez-vous, confirmez?

Réponse n° 1: Une allocation pour les tests ne seront pas établi. Les coûts pour tests qui sont en dehors du descriptif du projet ou l'énoncé des travaux ne sont pas requis dans la soumission.

Fin de l'addenda n° 7